

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

**DESIGNATION DANS UN ORGANISME EXTERIEUR**

**REPLACEMENT D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

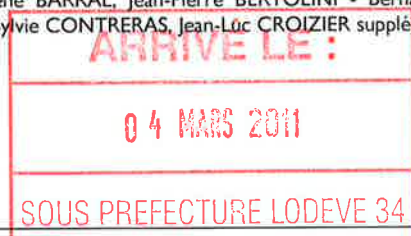
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jacky GALABRUN, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Eric PALOC, Fabienne GALVEZ, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jean-Pierre BERTOLINI - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES

Procurations :

Excusés : Cyrille CADARS, Gérard CABELLO, Frédéric GREZES

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL



Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'Anne-Marie DEJEAN, déléguée de la commune de Gignac, démissionne de son poste de déléguée titulaire à l'organisme extérieur suivant « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault »,

Vu que la composition des délégués représentant la Communauté de communes dans cet organisme extérieur est la suivante :

- \* Monsieur Jacques DONNADIEU occupe un poste de délégué titulaire,
- \* Monsieur Jean-François RUIZ et Madame Agnès CONSTANT occupent les postes de délégués suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement et de faire un appel à candidatures.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention,

- ✕ de procéder au remplacement de Madame DEJEAN, représentante titulaire de la Communauté de communes au « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault »,
- ✕ de désigner Madame Agnès CONSTANT pour remplacer Madame DEJEAN,
- ✕ de désigner comme suppléant Monsieur Philippe SALASC.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 396 le 28 FEV. 2011

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25 FEV. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



<b>RAPPORT I.I</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
<i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	
<b>DESIGNATION DANS UN ORGANISME EXTERIEUR</b>	
<b>REMPLACEMENT D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	

Anne-Marie DEJEAN, déléguée de la commune de Gignac, démissionne de son poste de déléguée titulaire à l'organisme extérieur suivant « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault » où elle représentait la Communauté de communes.

Il y a lieu de procéder à son remplacement et de faire un appel à candidatures.  
Le vote se déroule à bulletin secret.

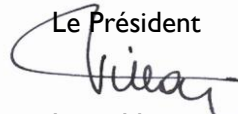
La composition des délégués représentants la Communauté de communes dans cet organisme extérieur est la suivante :

- Madame Anne-Marie DEJEAN et Monsieur Jacques DONNADIEU occupent les postes de délégués titulaires,

- Monsieur Jean-François RUIZ et Madame Agnès CONSTANT occupent les postes de délégués suppléants.

**Je propose donc à l'Assemblée :**

- ✦ **de procéder** au remplacement de Madame Anne-Marie DEJEAN, représentante titulaire de la Communauté de communes au « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault ».

Le Président  
  
Louis VILLARET